

En avril 2018, l'association l'Aqui de conscience a créé sa monnaie locale sur les secteurs de Sarlat, Montignac et Terrasson. Depuis, le territoire s'est étendu et 50 prestataires et 200 particuliers ont adhéré à cette monnaie complémentaire. Aujourd'hui ce sont 40.000 euros qui sont mis en circulation sur le Sarladais. Le concept se développe sur le Montignacois et des contacts sont pris sur le Terrassonnais. Décliné en billets de un, deux, cinq, dix et vingt, l'Aqui est utilisable chez de nombreux commerçants du territoire. En savoir plus au 07.85.56.50.66 (Laure Lajoinie) ou à Sarlat au 06.85.11.24.21. Une réunion d'information a lieu ce mardi 23 avril 2019 à 19h15 à Montignac...

- 19h15 Montignac, espace du Temps Libre de l'amicale Laïque : Faire de l'Aqui sa monnaie du quotidien en Périgord, réflexion, rencontres, échanges entre anciens et nouveaux prestataires et utilisateurs, dynamique de consommation en circuits courts en Montignacois et Terrassonnais ;

Article du 29 juin 2018 : un ciné débat sur les monnaies locales citoyennes. Petit débat pour une grande question ?... Seulement une petite vingtaine de personnes étaient présentes au cinéma Vox de Montignac, le vendredi 29 juin 2018. Le lancement de la monnaie locale complémentaire, l'Aqui, n'intéresse pas vraiment le public. Pourtant, on peut trouver les premiers échanges de billets sur Sarlat, Montignac, Condat-sur-Vézère et Bergerac... Pour les

initiateurs, dont deux candidats aux anciennes législatives François Coq et Stéphane Roudier *(en photo debout à gauche)*
, régler ses achats avec des Aquis, c'est démontrer son intérêt pour les circuits-courts et une autre façon de consommer orientée vers la qualité et les petits producteurs, où le simple fait de sortir des Aquis de son porte-monnaie peut avoir beaucoup de sens. Cela peut-être aussi un certain refus du monde de la finance. Comme l'a démontré le film projeté, au Pays Basque la monnaie locale complémentaire accompagne avec succès la langue basque et ainsi l'appartenance à une communauté. Certains commerçants réalisent jusqu'à 20% de leurs recettes annuelles en monnaie locale. D'autres initiatives commencent à se lancer à Bordeaux ou Lyon. Mais en Dordogne, beaucoup de chemin reste à parcourir avant de convaincre.



Article annonce de la soirée du 29 juin 2018. Un ciné-débat a lieu ce soir vendredi 29 juin à 20h30 au Ciné Vox de Montignac sur le thème des "Devises citoyenn
es", c'est le titre du documentaire de Jérôme Florenville.

Créer de la monnaie n'est pas un privilège réservé aux seules banques d'État. Depuis 2010,

aux quatre coins de la France, sont émises des monnaies locales complémentaires. Ces outils permettent de dynamiser l'économie locale, de promouvoir la culture régionale, de favoriser le développement durable et de retisser du lien social. Une trentaine sont actuellement en circulation sur le territoire, à l'échelle d'une région, d'un département ou d'une ville.

Ce documentaire fait découvrir ce phénomène en pleine expansion, en nous plongeant au cœur de deux expériences qui font aujourd'hui réfèrence : le Galléco en Ille-et-Vilaine et l'Eusko au Pays Basque Français.

Une présentation de la monnaie l'AQUI (Ici en occitan) sera proposée par l'Association L'Aqui de Conscience forte de l'engagement de son nouveau bureau rassemblant Cécile Hauttecoeur, Stéphanie Velle, Laure Lajoinie, François Coq, Alain Garcia et Stéphane Roudier.

L'Aqui, monnaie locale complémentaire et citoyenne, est entrée officiellement en circulation le 20 avril 2018 sur Sarlat et Montignac. Le lancement de cette monnaie est encadré par la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie locale et solidaire.

44 prestataires acceptent actuellement l'Aqui. 1 euro = 1 aqui, chaque membre paie un droit d'entrée, prestataire comme utilisateur, sous la forme d'une adhésion à l'Association l'Aqui de Conscience. Les bureaux de change sont des commerces habilités, qui signalent leur participation à ce réseau d'économie locale et solidaire, les particuliers peuvent y échanger échanger des euros contre des aquis.

- Entrée : tarif réduit pour tous.

L'Aqui, monnaie locale du Périgord Noir, pourquoi l'avoir créée, pourquoi y adhérer, comment la faire fonctionner?

Comme son nom occitan l'indique, l'Aqui est une monnaie destinée à circuler "Ici"," Là", comme monnaie locale complémentaire.

C'est à la fête de la Transition Citoyenne de Carsac-Aillac, été 2016, qu'est née l'idée d'avoir une monnaie locale. Trois jeunes femmes se sont alors lancées dans ce projet, Cécile Hauttecoeur, Céline Choquel, et Noémie Colin, qui ont fondé l'Association l'Aqui de Conscience en janvier 2017, association très ouverte et active aujourd'hui, autour d'un groupe croissant de militants et d'adhérents, et de son nouveau président, Hervé Louf. Son but : faire vivre le territoire sarladais et plus largement le Périgord noir par un réseau d'économie éthique et solidaire privilégiant les prestataires locaux. Ces derniers s'engagent à respecter une charte de qualité, d'économie durable écoresponsable, qui ne nuise pas à la nature ni à l'humain tant dans la production que la consommation. D epuis le 20 avril 2018, où l'Aqui a été lancé sur le sarladais, son implantation est en train de s'élargir non seulement dans Sarlat mais aussi à Terrasson et Montignac où une deuxième journée de lancement est organisée le 29 juin 2018 au cinéma Vox. Un groupe de Bergerac a rallié l'association et s'investit également dans la circulation de l'Aqui.

Adhérer à l'Aqui de Conscience c'est développer une économie non spéculative qui fait acte de résistance contre les dangereuses dérives d'institutions financières qui ne cessent de créer de la monnaie-dette. A ce sujet, le livre de Frédéric Bosqué : "Les monnaies citoyennes : faites de votre monnaie un bulletin de vote", édité en 2014 chez Yves Michel, explique bien le problème. Selon lui, si on résumait à 24h une année de transactions financières, à 1h30 du matin tous les échanges monétaires destinés à produire biens et services sont terminés et jusqu'à minuit toutes les transactions monétaires ne sont que spéculation sur la hausse ou la baisse du prix actif financier. Cela revient à faire prendre conscience de ce fait incroyable qu'aujourd'hui 98% des transactions se font sur les marchés financiers contre seulement 2% dans l'économie réelle !

Une monnaie locale Complémentaire (MLC), parce qu'elle a vocation à circuler sur un territoire défini et à rester dans l'économie réelle, est non seulement une promesse de dynamisation de l'économie locale, favorisant les circuits courts et réduisant l'impact carbone, mais c'est aussi un agent de consolidation du lien social et surtout, pour chacun, l'occasion de faire évoluer sa conscience de consommateur ou de producteur, en étant invité à des comportements plus responsables. Avant tout, en effet, il faut comprendre que nos achats ne sont pas neutres. Ce sont eux en première ligne qui participent aux terribles inégalités et dérives de la mondialisation.

Rappelons qu'une monnaie locale complémentaire n'est ni illégale, ni extérieure au droit. La loi 2014-856 du 31 juillet 2014, relative à l'économie sociale et solidaire, définit le cadre des monnaies locales. Et il en existe en France bien plus qu'on ne croit, une soixantaine de ces MLC sont en circulation et presque autant sont encore à l'étude.

Pour pouvoir obtenir des Aquis, on doit adhérer à l'Association l'Aqui de Conscience. On en trouve dans des commerces habilités du réseau qui assument le rôle de bureau de change. On peut s'inscrire et devenir adhérent via le site de l'Association www.monnaie-aqui.fr . Pour les particuliers, l'adhésion est de 10 euros par an, pour les prestataires locaux l'adhésion est de 30 euros (20 euros d'adhésion entreprise + 10 euros d'adhésion adhérent). Quand vous réglez vos achats en Aqui, on vous rend la monnaie en Aqui. Les euros échangés constituent un fond de réserve pour un montant égal à celui des Aquis en circulation. Il est déposé dans une banque coopérative qui valorise ces dépôts en soutenant la création et le développement d'activités éco-responsables sur le territoire. Comme il faut développer la circulation de l'aqui pour créer de la richesse locale, une contribution de 2% est appliquée à toute reconversion en euros. Avec le montant des cotisations, cette reconversion participe aux frais de fonctionnement de l'asssociation.

S.D.